



Ce mois-ci,
en commission ...

NOMINATION DU BUREAU

La commission a voté !

Il faut le savoir, un président de commission n'est pas élu pour l'ensemble de la législature. Chaque année, un scrutin est en effet organisé afin de procéder à la nomination du bureau. Le vote qui s'est déroulé le 1er octobre m'a reconduit dans mes fonctions, et je me réjouis d'avoir bénéficié de l'appui de l'opposition elle-même !

L'activité de la commission s'annonce intense dans les mois à venir, avec l'examen de plusieurs textes emblématiques. D'abord, le projet de loi sur la délimitation des régions, dont la discussion en 2e lecture a été reportée au 18 novembre afin de permettre au Sénat récemment renouvelé de s'en saisir au préalable.

En février 2015, ensuite, nous entamerons l'étude du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dont l'une des ambitions est de conforter la place des régions. Le même mois, nous procéderons à l'examen du projet de loi relatif à la réforme de l'asile. Bref, un calendrier aussi chargé que passionnant...

Jean-Jacques

URVOAS

• Député
du Finistère

• Président de la commission des Lois constitutionnelles,
de la Législation et de l'Administration générale
de la République



Ce mois-ci,
dans l'hémicycle ...

BUDGET 2015

Un projet de loi
courageux et équilibré

Le marathon budgétaire est lancé ! Dans le contexte difficile que nous traversons, trois choix forts ont été opérés, dont la pertinence me semble incontestable. Il s'agit de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, de stimuler l'activité économique, de poursuivre l'assainissement des finances publiques.

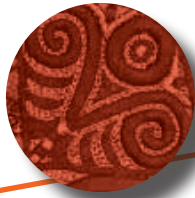
Neuf millions de foyers fiscaux, soit un quart de l'ensemble, profiteront de la suppression de la tranche du barème de l'impôt sur le revenu au taux de 5,5 %. Les ménages disposant de revenus modestes seront les grands bénéficiaires de cette mesure, qui n'aura pour autant aucun impact sur les autres contribuables.

Un effort de 2,5 milliards d'euros est par ailleurs prévu en faveur du secteur de la construction, dont on sait le rôle essentiel qu'il joue pour dynamiser la croissance. Enfin, le plan d'économies de 50 milliards d'euros sur trois ans, dont 21 milliards dès 2015, va entrer en vigueur, en rupture avec les mauvaises pratiques dépensières qui ont prévalu entre 2002 et 2012...



PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE

Une journée de réflexion à Quimper



Ce mois-ci,

en Cornouaille ...

J'ai été convié à participer, le 17 octobre, à une journée de réflexion sur la prévention de la récidive, organisée par la direction départementale de la cohésion sociale. Elle s'est déroulée en présence de nombreux élus locaux et acteurs du monde judiciaire et associatif.

L'on m'avait demandé d'intervenir sur les « évolutions législatives » survenues dans ce domaine. Je me suis attaché à démontrer que **la récidive a constitué un problème public d'importance majeure à deux moments de notre histoire** – au début de la IIIe République et entre 2004 et 2012.

Dans les deux cas, ai-je souligné, les politiques mises en œuvre ont consisté à durcir les peines encourues. Dans les deux cas, elles ont échoué à endiguer le fléau. **Le recours à la seule dissuasion conduit toujours à l'impasse.** La réforme pénale de 2014, elle, rompt avec cette approche **en substituant à une culture de l'enfermement une culture du contrôle** que je crois très prometteuse. J'espère en avoir convaincu mon auditoire !

Et demain, vous en entendrez parler...

La loi pénitentiaire a été publiée au Journal officiel le 25 novembre 2009. Elle prévoit que l'Etat **devra être capable de garantir une cellule individuelle à chaque détenu dans un délai de cinq ans** – soit, au plus tard, le 25 novembre 2014. **L'objectif ne sera pas tenu.** La garde des Sceaux vient d'annoncer qu'elle demanderait au Parlement un nouveau report de trois ans pour l'application de la mesure.

Il s'agit d'une vieille histoire. Le principe de l'encellulement individuel a en effet été posé **par la loi du 5 juin 1875.** Une disposition demeurée sans effet jusqu'à ce que la loi du 15 juin 2000 ne la réactive, tout en renvoyant sa mise en œuvre au 15 juin 2003. Un nouveau délai, de cinq ans cette fois, est voté dans la loi du 13 juin 2003, puis encore, on l'a vu, dans la loi pénitentiaire de 2009. **Si nouveau moratoire il y a, ce ne sera donc que le quatrième...**

Cet énième report **s'avère inacceptable**, d'abord parce qu'il altère la crédibilité du Parlement, ensuite parce qu'il prive les détenus d'un droit inscrit dans la loi depuis 140 ans. Je m'étais opposé à celui de 2009, **je n'y suis pas plus favorable aujourd'hui.** J'ai donc entamé **une série de déplacements** dans quelques-unes des maisons d'arrêt les plus touchées par la surpopulation carcérale, et **compte formuler très vite des propositions** afin de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.



Contacts et Secrétariat

8/10, Place de la Tourbie - 29000 Quimper
Tél. : 02 98 95 69 80 - Fax. : 02 98 95 01 30
Mail : contact@urvoas.org
Blog personnel : www.urvoas.org
Twitter : [@JJUrvoas](https://twitter.com/JJUrvoas)

Mes collaborateurs

À Quimper,

le secrétariat est assuré par **Morgane Conan**,

Renée Fily s'occupe des interventions individuelles : renee.fily@urvoas.org ,

Alain Tanguy des dossiers de la circonscription (syndicats, associations, collectivités) : alain.tanguy@urvoas.org

À Paris,

Anne Wurtz prépare et suit les débats de la commission des Lois : awurtz@assemblee-nationale.fr

Floran Vadillo les projets relatifs à la sécurité et à la justice : floran.vadillo@gmail.com